

*Impôt sur le revenu*

L'électricité coûte très cher dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, mais les habitants de ces provinces recevront une subvention non imposable de \$500, c'est-à-dire presque un tiers de plus que les habitants des autres régions du Canada qui ont eu autant d'ennuis économiques que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse et où le chômage est aussi très élevé. Les Canadiens des autres provinces devraient recevoir une subvention non imposable de \$350. Le gouvernement percevra plus d'impôt sur le revenu. Ces \$350 devraient être consentis à tous les contribuables.

Croyant que le ministre s'était éclipsé, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire concernant la subvention de \$350. Les adjoints du ministre ont calculé qu'elle coûterait 80 millions de dollars par an, soit 560 millions étalés sur une période de sept ans, en fonction des subventions versées actuellement. Je suis convaincu que le ministre d'État aux Affaires urbaines pourra vérifier que le montant versé s'établit en moyenne à \$211. Sur ces 80 millions de dollars qu'il dépensera, le gouvernement en récupérera une partie sous forme d'impôt sur le revenu perçu sur les installateurs de matériaux d'isolation thermique. C'est sur cette base qu'à mon avis, le ministre devrait reconsidérer sa décision, et je suis persuadé que ses chers compatriotes de Saint-Maurice lui en seraient éternellement reconnaissants.

**M. Chrétien:** Monsieur le président, je voudrais pouvoir donner raison aux députés. Rien ne me ferait plus plaisir. Cependant, quand il en coûte 560 millions de dollars pour être gentil, je préfère y réfléchir à deux fois avant de passer au vote. J'éprouve quelque sympathie pour le député qui va devoir expliquer la différence à ses électeurs.

Nous avons lancé ce programme parce que nous essayons de trouver un moyen d'aider les gens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui étaient les plus touchés par l'augmentation du coût du pétrole importé. Ils se servent de pétrole pour faire fonctionner leurs automobiles, chauffer leurs maisons et également produire de l'électricité. C'est le secteur de notre pays qui a été le plus touché. L'un des fondements de notre pacte confédératif est que lorsqu'une province canadienne est dans une pire situation que les autres, ces dernières s'empressent de lui venir en aide.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Je suis sûr que la population de Parry Sound-Muskoka sera fière de son député. Il est bon de faire remarquer que nous sommes prêts à venir en aide à quiconque au Canada se trouve en mauvaise posture.

**M. Crosbie:** Monsieur le président, quand j'ai pris la parole cet après-midi à 3 h 30, j'ai demandé au ministre de fournir à la Chambre un chiffre approximatif du montant des impôts qui seront prélevés pendant la prochaine année fiscale puisque ces subventions sont imposables dans les huit provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'ai pas encore eu de réponse à ma question.

Nous sommes maintenant saisis de cet amendement qui préconise la suppression de cet article, et propose que les subventions ne soient imposables nulle part. Le ministre nous a dit que cela coûterait à l'État 560 millions de dollars environ. C'est faux, archi faux. Avant que l'on vote sur cet article, le ministre devrait nous dire par quels calculs il est arrivé à ce

chiffre. D'après le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cela devrait nous coûter 45 millions de dollars cette année et l'année suivante 145 millions de dollars. La totalité des montants versés en subventions serait donc remboursée sous forme d'impôt, si l'on en croit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'y a donc pas un mot de vrai dans les calculs du ministre des Finances. Il nous a dit que cela coûterait à l'État 560 millions de dollars sur une période de sept ans. Il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans cette assertion. Tout cela n'est qu'un mensonge évident. Qu'on nous donne les chiffres.

**Le vice-président:** A l'ordre.

**M. Crosbie:** Je n'ai pas fini. Je ne fais que commencer.

**Le vice-président:** Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2202)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—MILLHAVEN—LE MOTIF DU REFUS DE PUBLIER LES NOMS DES DÉTENUÉS IMPLIQUÉS DANS LA PRISE D'OTAGES

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir suite à une question que j'ai posée au solliciteur général (M. Fox) le 23 novembre dernier. Elle découle du fait que les services du solliciteur général ont refusé de donner les noms et les dossiers des condamnés incarcérés à Millhaven qui, la semaine précédente, se sont emparés d'un otage sous la menace d'un couteau, se sont barricadés dans une partie de la prison pendant plusieurs jours, ont ainsi créé de graves désordres et ont enfin obtenu sous la contrainte certaines concessions de la direction de l'établissement qui, je dois le dire avec soulagement, ont depuis lors été annulées par le ministère du solliciteur général.

J'avais précédemment demandé pourquoi le ministère du solliciteur général avait rendu publics les noms de trois gardes qui n'avaient fait que leur devoir en protégeant des Canadiens et leurs propriétés en tirant sur des prisonniers en fuite et en les blessant. Le fait d'avoir révélé le nom de ces gardiens met en danger leur sécurité et celle de leurs familles par le risque de représailles auxquelles ils sont exposés. J'ai demandé au ministre d'expliquer pourquoi son ministère n'a pas été en mesure d'adopter une attitude plus logique et de cesser ses pratiques discriminatoires à l'encontre de fonctionnaires qui ne font qu'accomplir leur devoir. Le solliciteur général m'a alors promis d'examiner la chose et de communiquer avec moi. C'est ce qu'il a fait et je le remercie de la lettre que j'ai reçue hier de lui.